



Le 11 janvier 2010

Communiqué de presse

La légitime révolte des immigrés du centre de rétention de Vincennes le 22 juin 2008 suite à la mort d'un retenu tunisien a été réprimée sans ménagement et a donné lieu à des arrestations. Huit personnes accusées de l'incendie du centre risquent dix ans de prison. Certains sont encore en détention provisoire à Fleury, nous exigeons leur libération.

C'est l'existence même de ces centres de rétention qui est inacceptable et plus globalement c'est toute la politique du gouvernement Sarkozy contre les immigrés qui est intolérable.

L'union syndicale Solidaires exige l'arrêt des poursuites contre les inculpés et leur régularisation immédiate.

L'union syndicale Solidaires condamne toute criminalisation, toute forme d'oppression dont sont victimes les immigrés sans papiers et appelle massivement au soutien des inculpés lors de leur procès les 25, 26 et 27 janvier au TGI de Paris.

144 boulevard de la Villette – 75019 Paris
Tel : + 33 (0) 1 58 39 30 20 – Fax :+ 33 (0) 1 43 67 62 14
www.solidaires.org - contact@solidaires.org